

**09. ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU – VENTE D'UN TERRAIN A L'OPAC –
MODIFICATION DU PRIX**

*Au nom de la 1^{re} Commission, Madame Anne-Marie VIVÉ
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Par délibération du 29 juin 2007, modifiée le 16 mai 2008, le Conseil municipal a décidé de céder à l'OPAC de l'OISE un terrain de 3 801 m² situé dans la ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU et destiné à recevoir un immeuble collectif comprenant 69 logements sociaux et deux locaux associatifs.

Le prix de vente attendu avait été fixé à un montant de 369 803,40 € hors taxes décomposé comme suite :

- Accession sociale : 1 295,12 m ² de SHON à 120,00 € HT le m ² , soit	155 414,14 € HT
- Location PLAI : 579,27 m ² de SHON à 50,00 € HT le m ² , soit	28 963,50 € HT
- Location PLUS CD : 3 037,71 m ² de SHON à 50,00 € HT le m ² , soit	151 890,00 € HT
- Locaux associatifs : 670,70 m ² de SHON à 50,00 € HT le m ² , soit	33 535,50 € HT
Total	369 803,40 € HT

Le programme immobilier ayant été modifié afin de créer davantage de logements locatifs, et la surface bâtie (SHON) étant supérieure à celle initialement prévue, le prix de vente définitif s'élève à 416 481,80 € HORS TAXES. Il se décompose comme suit :

- Accession sociale : 1 503,74 m ² de SHON à 120,00 € HT le m ² , soit	180 448,80 € HT
- Location PLUS CD : 4 065,00 m ² de SHON à 50,00 € HT le m ² , soit	203 283,00 € HT
- Locaux associatifs : 655,00 m ² de SHON à 50,00 € HT le m ² , soit	32 750,00 € HT
Total	416 481,80 € HT

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés,
1 abstention : Monsieur Olivier Koval

ARTICLE UN :

Approuve la vente, au profit de l'OPAC de l'OISE, du terrain à bâtir situé à Compiègne, du terrain cadastré AP 87, d'une contenance totale de 3801 m², et les droits à construire attachés à ce terrain, moyennant le prix de 439 388,30 € TTC, issu d'un prix hors taxes de 416 481,80 € et d'un montant de TVA au taux réduit de 5,5% s'élevant à 22 906,50 € ;

ARTICLE DEUX :

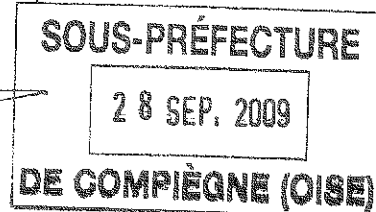
Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'OPAC de l'OISE l'acte authentique de vente qui sera rédigé par Maître Olivier BEAUVAIS, notaire, exerçant à Compiègne, 5 bis rue du Dahomey.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,
Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEAffaires Immobilières :
ZAC du Camp de
Royallieu
Vente d'un terrain à
l'ARCHEL'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADIDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

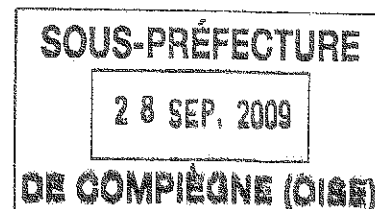
43

Date d'affichage :Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009



10. ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - VENTE D'UN TERRAIN A L'ARCHE OISE

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Rémi LEMAISTRE
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Conformément au plan masse du dossier de réalisation de la ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU, l'association ARCHE OISE devait édifier deux foyers logements pour personnes handicapées. Le premier bâtiment, dit « Le Ruisseau » a d'ores et déjà été réalisé, le second, dit « le Rocher » étant en cours de construction.

Le terrain d'assiette du foyer « Le Rocher » est constitué des parcelles cadastrées AP n°210, 211, 215, 216, 219 et 220, représentant une superficie de 795,66 m². Or, les parcelles AP 215, 219 et 232 sont situées dans le tracé modifié de la rue Eugénie Louis. En conséquence, il conviendra d'en prévoir la rétrocession par l'association ARCHE OISE à la Ville de Compiègne lorsque les travaux de construction du foyer-logement « Le Rocher » seront achevés.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances (abstention de Monsieur Frédéric Pysson);
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la vente au profit de la SCI BATI ARCHE, société ad hoc constituée par l'Association ARCHE-OISE, du terrain à bâtir situé à Compiègne, du terrain cadastré AP n°210, 211, 215, 216, 219 et 220, d'une contenance totale de 830 m², et les droits à construire attachés à ce terrain, soit 636,53 m² moyennant le prix unitaire de 50 € HT par m² de SHON, soit un montant global de 38 064, 37 € TTC, issu d'un prix hors taxes de 31 826,40 € et d'un montant de TVA au taux de 19,6% s'élevant à 6 237,97 € ;

ARTICLE DEUX :

Accepte la rétrocession gratuite par la SCI BATI ARCHE, des parcelles AP 215, 219 et 232, situées dans l'emprise à modifier de la rue Eugénie Louis, dans un délai maximum de trois mois suivant la date d'achèvement des travaux de construction du foyer-logement « Le Rocher » ;

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'association ARCHE OISE l'ensemble des actes authentiques relatifs à cette affaire qui seront rédigés par Maître Olivier BEAUVAIS, notaire, exerçant à Compiègne, 5 bis rue du Dahomey.

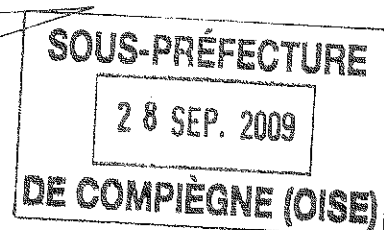
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Affaires Immobilières :
ZAC du Camp de
Royallieu
Vente d'un terrain à
bâtir en vue de la
construction de maisons
individuelles

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

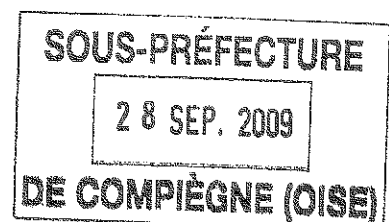
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



11. ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - VENTE DE TERRAINS A BATIR EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Madame Françoise TROUSSELLE
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Lors de ses précédentes séances, le Conseil Municipal a autorisé la cession de terrains à bâtir situés dans la ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU, en vue de la construction de maisons individuelles.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de renouveler cette opération pour 3 terrains situés dans la portion de la ZAC correspondant à la seconde tranche des travaux d'aménagement, selon la répartition suivante :

Lots	Surface des terrains	Identité des acquéreurs	Prix de vente TTC
58	284,92 m ²	JAOUANE Mohamed	57 929,93 €
67	314,28 m ²	ZALC Vincent	63 899,41 €
108	339,88 m ²	JAOUANE Hamid	69 104,40 €

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les avant-contrats et contrats de vente se rapportant à cette affaire, la rédaction des actes étant confiée à Maître Olivier BEAUVAIS, notaire, exerçant à Compiègne, 5 bis rue du Dahomey.

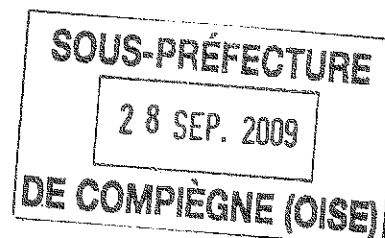
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEAffaires Immobilières :
Renouvellement de la
concession du Tennis
Pompadour

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

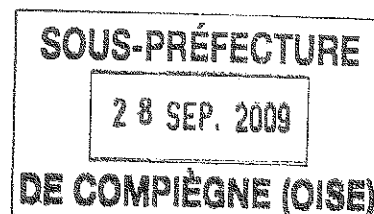
Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP 2009



12 - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DU TENNIS POMPADOUR

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Christian TELLIER
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Par convention des 13 et 16 février 2001, la Ville de Compiègne bénéficie de l'autorisation d'occuper un terrain de 23 880 m², cadastré section B n° 645-646 et 647, faisant partie de l'ancien Clos Pompadour, dans le Grand Parc de la forêt domaniale de Compiègne, sur lequel sont établies les installations sportives du tennis Pompadour.

L'autorisation accordée par l'Etat et l'Office National des Forêts expirant le 31 décembre 2009, il convient donc d'en solliciter le renouvellement pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

En 2008, le loyer payé par la Ville de Compiègne pour l'occupation du Tennis Pompadour s'élevait à 1 825,65 € T.T.C.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

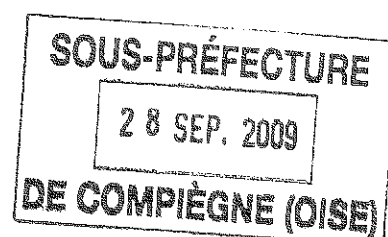
Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Etat et l'Office National des Forêts, une nouvelle concession d'occupation du terrain du « Tennis Pompadour ».

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général.

**Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,**

 **MAIRE de COMPIEGNE,**


**Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Affaires Immobilières :
Quartier du Clos des
Roses : Passage Anatole
France
Création d'un
stationnement
résidentiel sécurisé

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

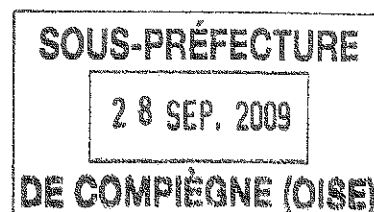
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**13. QUARTIER DU CLOS DES ROSES : PASSAGE ANATOLE FRANCE:
CREATION D'UN STATIONNEMENT RESIDENTIEL SECURISE**

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Madame Anne-Marie VIVÉ
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

L'OPAC de l'Oise est propriétaire d'un immeuble situé Passage Anatole France et Rue Ronsard comprenant un bâtiment en L affecté à du logement social. La Ville de COMPIEGNE est quant à elle propriétaire de l'emprise foncière des espaces extérieurs à ce bâtiment, et notamment des places de stationnement situées sur le domaine privé communal, entre la Rue Alexandre Dumas et le Passage Anatole France.

Afin d'améliorer le cadre de vie des locataires de l'ensemble HLM, la Ville de COMPIEGNE et l'OPAC de l'Oise ont convenu, par convention du 18 juin 2003, que la première réaménagera les places de stationnement, représentant une superficie de 2 707 m², puis les mettra à disposition de la seconde, dans le dessein de les affecter à l'usage de stationnement résidentiel sécurisé. Cet aménagement est aujourd'hui achevé.

L'OPAC de l'Oise percevra auprès de ses locataires le produit des loyers correspondant à l'occupation privative des places de stationnement ainsi mises à sa disposition par la Ville de Compiègne. En contrepartie, il devra assurer l'entretien de ces places, et constituer à cet effet toutes provisions nécessaires au marquage au sol des emplacements, ainsi qu'au nettoyage et aux réparations de la voirie et des équipements de sécurisation.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de conclure, à titre gratuit et pour une durée de 20 ans avec l'OPAC de l'OISE, une convention de mise à disposition des places de stationnement situées Passage Anatole France sous forme de « prêt à usage », en application des articles 1875 et suivants du Code Civil ;

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire, ainsi tout document s'y rapportant.

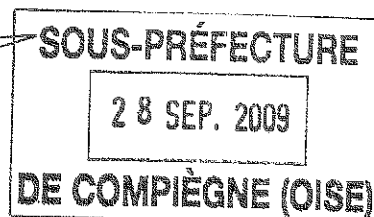
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEAffaires Immobilières :
Lotissement communal
avenue de Landshut
Cession du lot n°2Date de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

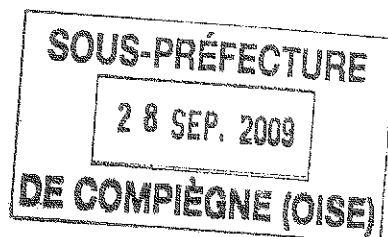
L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

**13Bis – LOTISSEMENT COMMUNAL AVENUE DE LANDSHUT
CESSION DU LOT N°2**

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Le Maire
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Par deux délibérations en date du 9 février 2006 et du 6 octobre 2006, le CONSEIL MUNICIPAL a décidé de créer un lotissement communal composé de quatre lots, situé avenue de Landshut, et de fixer le prix de vente des terrains à 160 € hors taxes le m².

Tous les lots ayant été vendus, à l'exception d'un seul, le lot n° 2, d'une contenance d'environ 458 m², cadastré section AL n°240, Monsieur Emmanuel LEGROS, demeurant à COMPIEGNE, 10 rue de Stalingrad, entrepreneur, s'est porté acquéreur du terrain dont il s'agit, moyennant le prix de 87 642,88 € TTC.

Monsieur Emmanuel LEGROS souhaite édifier, pour son compte, une maison individuelle dite « passive », (Maison à faible consommation énergétique) respectueuse des objectifs d'efficacité énergétique adoptés lors des réunions du Grenelle de l'Environnement, et qui serait la première réalisée dans la région Picardie.

La vente serait soumise aux conditions suivantes :

- la signature d'une promesse de vente et le versement concomitant d'un acompte représentant 10% du prix principal, soit 8 764 euros ;
- l'obtention des prêts et subventions permettant de financer l'acquisition du terrain et la réalisation de la maison ;
- l'obtention d'un permis de construire ;
- la réitération de la promesse de vente et le règlement du prix dans un délai de trois mois à compter de la signature de ladite promesse.

La promesse de vente, ainsi que l'acte de réalisation de la vente, seront établis par Maître Olivier BEAUVAIS, Notaire exerçant à COMPIEGNE, 5 bis rue du Dahomey.

Les frais, droits, taxes et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession, seront à la charge de l'acquéreur, en sus du prix principal.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de céder à Monsieur Emmanuel LEGROS la parcelle cadastrée Section AL n° 240, situé à COMPIEGNE, avenue de Landshut, aux conditions exposées ci-avant, et moyennant le prix principal de 87 642,88 € TTC ;

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que tout document s'y rapportant.

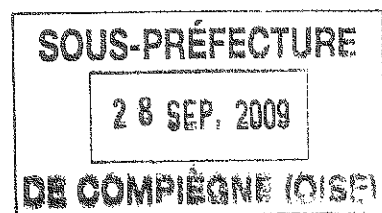
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

TRAVAUX,
BATIMENTS
COMMUNAUX ET
TRANSPORTS

Avenant n°4 au contrat
d'entretien du chauffage
urbain des bâtiments
communaux

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

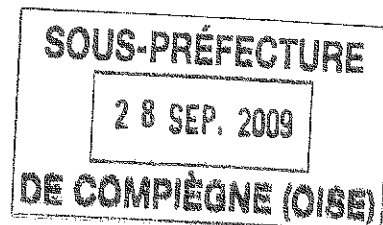
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**14. AVENANT N°4 AU CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

*Au nom des 1^{ère} et 2^{ème} Commissions, Monsieur Nicolas LEDAY
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a confié par marché, depuis le 1^{er} septembre 2003, et pour huit ans, la gestion du chauffage des bâtiments communaux à la société ELYO ILE DE FRANCE, agence de l'Oise (COFELY).

Une actualisation doit être envisagée au contrat initial pour tenir compte de la prise en charge des nouvelles installations mais également pour prendre en considération la diminution de certaines prestations.

Cet avenant (annexé ci-joint) concerne :

- 1) La modification de la dénomination sociale de la société ELYO qui se dénomme désormais COFELY (groupe GDF-SUEZ)
- 2) La prise en charge des installations de chauffage des locaux suivants :
 - le Théâtre Impérial ;
 - le Tennis Pompadour ;
 - le Centre Médico-Scolaire
- 3) La modification des prestations pour certains locaux :
Il s'agit de la réduction du chauffage dans les écoles maternelles et primaires en raison de la suppression de l'école le samedi matin.
- 4) La suppression du site 1 Boulevard Gambetta – 60200 Compiègne.
- 5) Le remplacement de l'indice de révision ICHTTS1 qui a été supprimé dans les publications (concernant la formule du P2) par l'indice ICHT – IME nouvellement créé.
(INSEE 156 51 83)

Le présent avenant porte le montant annuel du marché de 690 208,61 (avenant n°3) à **687 207,45 € TTC** (avenant n°4) et fait donc ressortir une moins value de **3001,36 € TTC**. Pour mémoire, le montant nominal annuel du marché de base était de 695 662,37 € TTC.

La durée du marché et les autres clauses du contrat reste inchangées.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés,
1 abstention : Monsieur Frédéric Pysson

ARTICLE UNIQUE :

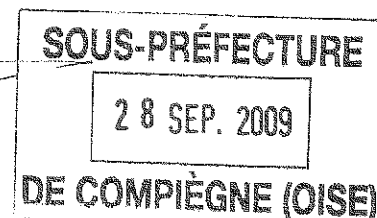
Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville de Compiègne, avec la Société COFELY, l'avenant numéro 4 au marché n°51/03.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

ZAC du Camp de
Royallieu : travaux de
voirie, de réseaux divers
et de bordurage

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

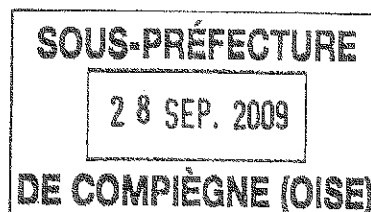
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**15. ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU : TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX
DIVERS ET DE BORDURAGE (Avenue de l'Europe - Rue Jean-Jacques Bernard)
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} Commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

L'aménagement de la ZAC du Camp de Royallieu se poursuit et des travaux de bordurage, de création d'une chaussée définitive, de mise en place de l'éclairage et d'aménagement des espaces verts doivent être entrepris pour accompagner ces nouveaux lieux de vie.

Pour concrétiser ce projet, un dossier de consultation d'entreprise a été élaboré par les Services Techniques en prenant comme dévolution de marché l'allotissement. Le projet a été décomposé en 4 lots.

La procédure retenue pour organiser la mise en concurrence est la procédure adaptée spécifique en matière de travaux (articles 26, 27 et 28 du CMP).

Un avis de publicité est paru au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et dans Oise Hebdo fixant une remise des offres au 17 août 2009.

Le règlement de consultation prévoit trois critères de jugement des offres :

- 1) Valeur Technique
- 2) Prix
- 3) Délai d'exécution

29 entreprises se sont manifestées pour retirer ou télécharger un dossier.

15 soumissions ont été enregistrées à l'ouverture des plis.

Après un examen attentif des différentes propositions, la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics a émis le 21 août 2009 l'avis de retenir les entreprises ci-dessous désignées dans les conditions suivantes :

Lots	Entreprises	Offres HT proposées
1/ Voirie	EUROVIA (60150)	531 462.50 €
2/ Basse Tension- Eclairage Public	LESENS (60200)	152 520.10 €
3/ Espaces verts - Plantations	SEEV (60350)	53 595.40 €
4/ Serrurerie	GRILLAGES DE PIERREFONDS (60618)	70 208.63 €
Total		807 786.63 €

Le coût global estimatif de l'opération avait été chiffré à 1 032 472.00 €/HT

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu les avis favorables des Commissions de la Voirie Communale et des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront financées par le budget annexe « ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU » Chapitre : 011 - Article : 605.

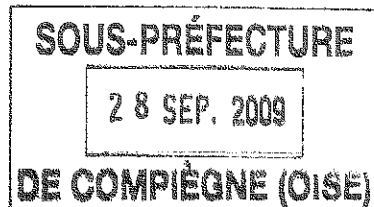
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

Mise en souterrain des
réseaux basse tension
dans le quartier des
sablons rue de la Justice

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

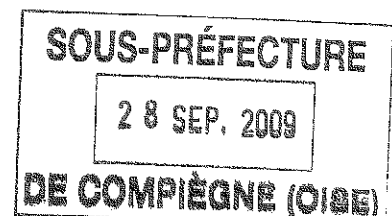
Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009



**16. MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BASSE TENSION DANS LE QUARTIER
DES SABLONS – RUE DE LA JUSTICE**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} Commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

La Ville souhaite poursuivre ses efforts en matière de mise en souterrain des réseaux Basse Tension (Génie Civil, Filerie) dans le quartier des Sablons et plus particulièrement dans la rue de la Justice.

La Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise (SE60) finance, à concurrence de 40 % du montant hors taxes, les dépenses d'enfouissement du réseau Basse Tension.

Par ailleurs, le Conseil Général a mis en place des financements privilégiés par l'instauration d'un complément de subvention, pouvant atteindre 15 % liés à l'environnement.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorables des Commissions de la Voirie Communale et des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès du Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise (SE60) et du Conseil Général de l'Oise une subvention pour les travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension de la rue de la Justice à concurrence respectivement de 40% et 15% du montant hors taxes des travaux éligibles au « Fonds Environnement » ;

ARTICLE DEUX :

Décide de financer ces travaux au moyen de crédits inscrits au budget Primitif, après notification de l'attribution de la subvention correspondante.

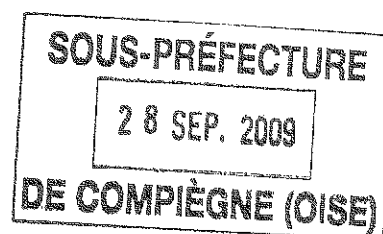
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

AFFAIRES
SANITAIRES ET
SOCIALES ET PETITE
ENFANCE

Crèche multi accueil
« Le Nid » : avenant au
Contrat Enfance
Jeunesse

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

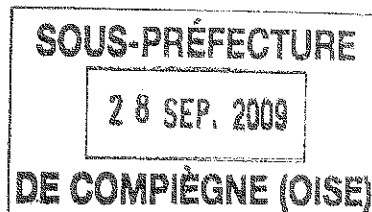
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**17. CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LE NID » :
AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

*Au nom des 1^{ère} et 5^{ème} Commissions, Monsieur Michel Le CARRERES
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

La halte garderie « LE NID » sera transformée en crèche multi accueil au mois de novembre 2009. Sa capacité est fixée à 18 places avec un fonctionnement identique à celui des autres crèches municipales tant au niveau de la qualification et du nombre d'agents que de celui des horaires d'ouverture et de fermeture (7h30 – 18h30).

Le développement de cette structure peut-être intégré par avenant dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en cours signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur Le maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

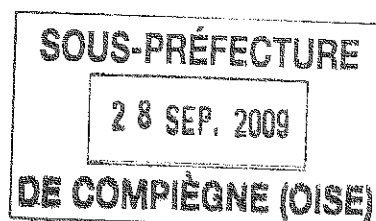
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ENSEIGNEMENT,
FORMATION ET
DIFFUSION
CULTURELLE

Revalorisation des taux
de base de l'indemnité
représentative de
logement des
instituteurs pour 2009

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

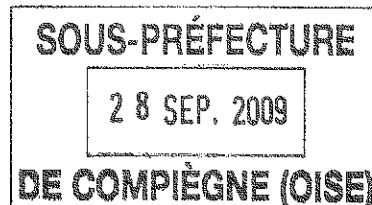
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**18. REVALORISATION DES TAUX DE BASE DE L'INDEMNITÉ REPRESENTATIVE
DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'EXERCICE 2009**

*Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} Commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

A compter de l'exercice 1986, les communes reçoivent une dotation spéciale, prélevée sur les recettes de l'Etat, au titre des charges qu'elles supportent pour le logement des instituteurs.

Cette dotation est répartie par le Comité des Finances locales proportionnellement au nombre des instituteurs, exerçant dans les écoles publiques, qui sont logés par chaque commune ou qui reçoivent d'elle une indemnité de logement.

Par courrier en date du 25 août 2009, Monsieur le PREFET de l'OISE sollicite l'avis du CONSEIL MUNICIPAL sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2009.

Il est précisé que le taux d'augmentation retenu en 2008 était de 1,6 %.
Pour l'année 2009, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 2 %.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Emet un avis favorable sur la majoration du taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, au titre de l'année 2009, selon l'indice des prix hors tabac, estimé à + 2 %

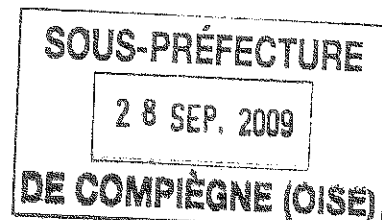
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Maire de COMPIÈGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009ACTION
CULTURELLE ET
TOURISTIQUEConvention de mise à
disposition d'un agent
issu du corps d'Etat des
Conservateurs des
bibliothèquesDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :Date de transmission :

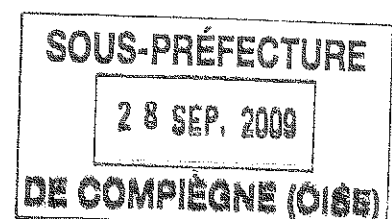
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

**19. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, D'UN AGENT ISSU DU CORPS D'ETAT
DES CONSERVATEURS DES BIBLIOTHÈQUES**

*Au nom des 1^{ère} et 7^{ème} Commissions, Madame Evelyse GUYOT
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

La ville bénéficie de la mise à disposition gracieuse d'un Conservateur d'Etat pour ses bibliothèques dont le traitement est pris en charge sur le budget du Ministère de la Culture.

La loi du 2 février 2007, relative à la modernisation de la fonction publique prévoit dorénavant qu'une convention de mise à disposition intervienne entre l'Etat et la collectivité affectataire du Conservateur des Bibliothèques.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après les avis favorables des Commissions de l'Action Culturelle et des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ladite convention avec l'Etat pour la mise à disposition du Conservateur des Bibliothèques.

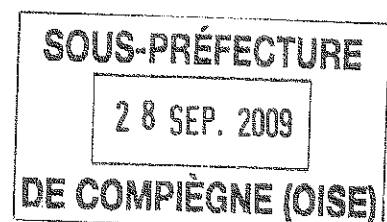
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009ACTION
CULTURELLE ET
TOURISTIQUETarifs de l'occupation
des salles municipales
2009/2010

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

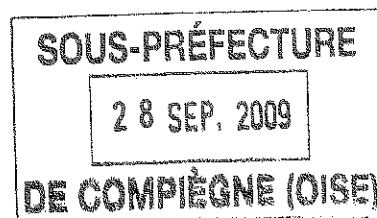
Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009



20. TARIFS DE L'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES

Au nom des 1^{ère} et 7^{ème} Commissions, Madame Evelyse GUYOT
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,

Vos Commissions des Finances et de l'Action Culturelle vous proposent de majorer les tarifs d'occupation des salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2009 comme indiqué sur les tableaux ci annexés.

-CENTRE DE RENCONTRES DE LA VICTOIRE

-SALLES SAINT-NICOLAS

-ABBAYE DE ROYALLIEU

-SALLES DE REUNION :

- Annexe de l'Hôtel de ville
- Salle Paul Naudin
- Espace du Puy du Roy
- Salle Notre Dame de la source (rue Lavoisier)
- Salle Dubillot (Quai du Clos des Roses)
- Centre de Rencontres (rue Edmond Rostand)
- Salle des Capucins

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu les avis favorables de la Commissions de l'Action Culturelle et des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte, pour la saison 2009/2010, les tarifs pour l'occupation des salles municipales, détaillés sur les tableaux ci-annexés.

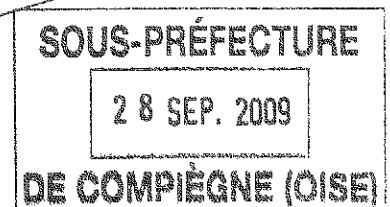
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Maire de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



CENTRE DE RENCONTRES DE LA VICTOIRE

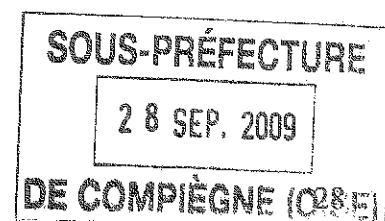
Caution de 600 € ou Attestation d'assurance RC

	Sans branchement électrique supplémentaire		Avec branchement électrique supplémentaire	
	Période 1 ^{er} /09/2008 au 31/08/2009	Période 1 ^{er} /09/2009 au 31/08/2010	Période 1 ^{er} /09/2008 au 31/08/2009	Période 1 ^{er} /09/2009 au 31/08/2010
Associations Locales	237 €	242 € + 2.10 %	375 €	382,50 € + 2 %
Autres Utilisateurs	460 €	470 € + 2.17 %	592 €	604 € + 2,02 %
Réunions politiques	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

SALLES SAINT-NICOLAS

Caution de 600 € ou Attestation d'assurance RC

	Période 1 ^{er} /09/2008 au 31/08/2009	Période 1 ^{er} /09/2009 au 31/08/2010
Associations Bal – Vin d'Honneur	244 €	249 + 2,04 %
Associations -Arbre de Noël -Vente de charité	116 €	118 € + 1,72 %
Autres Utilisateurs	461 €	470 € + 1,95%
Réunions politiques	GRATUIT	GRATUIT



ABBAYE DE ROYALLIEU

Caution de 600 € ou Attestation d'assurance RC

	Période 1 ^{er} /09/2008 au 31/08/2009	Période 1 ^{er} /09/2009 au 31/08/2010	%
Associations et Autres utilisateurs	1 098 €	1 120 €	2%

SALLES DE REUNION

- Annexe de l'Hôtel de ville
- Salle Paul Naudin
- Espace du Puy du Roy
- Salle Notre Dame de la source (rue Lavoisier)
- Salle Dubillot (Quai du Clos des Roses)
- Centre de Rencontres (rue Edmond Rostand)
- Salle des Capucins

Caution de 300 € ou Attestation d'assurance RC

	Période 1 ^{er} /09/ 2008 au 31/08/ 2009	Période 1 ^{er} /09/2009 au 31/08/2010	%
Associations locales Réunions politiques et syndicales	GRATUIT	GRATUIT	
Autres utilisateurs	73,50 €	75 €	2,4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009SPORTS ET
JEUNESSE

Demande de subvention
auprès du Conseil
Général de l'Oise pour
le fonctionnement des
piscines couvertes

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

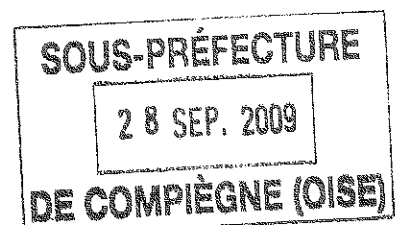
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents :

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**21. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE POUR
LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES COUVERTES**

*Au nom des 1^{ère} et 8^{ème} Commissions, Monsieur Jean-François CAUX
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le CONSEIL GENERAL de l'OISE accorde, chaque année, aux Collectivités Territoriales gestionnaires d'installations nautiques, une allocation départementale.

Cette aide est attribuée en fonction de la fréquentation des scolaires et des clubs régulièrement affiliés, regroupant au moins 50 licenciés.

Aussi, vos Commissions des Sports et des Finances vous proposent de solliciter une aide financière du CONSEIL GÉNÉRAL pour l'exploitation des piscines de Mercières et de l'Avenue de Huy, en présentant l'état qui fait apparaître une fréquentation, par les Scolaires et les sportifs de 6 212,25 heures au cours de l'année 2008/2009.

(pour mémoire : 6 218,50 heures au cours de l'année 2007/2008).

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorables des Commissions des Sports et des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une aide financière du CONSEIL GENERAL de l'OISE pour l'exploitation des piscines de Mercières et de l'Avenue de Huy par les scolaires et les sportifs, au titre de l'année 2008/2009.

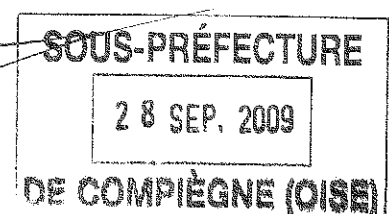
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI, MAIRE de COMPIÈGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

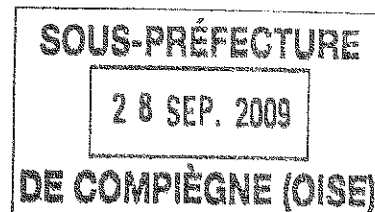
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



22. DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire expose au CONSEIL, le rapport qui suit :
« Mesdames, Messieurs,

Monsieur Le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des DECISIONS qu'il a prises depuis la SEANCE du 25 JUIN 2009, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications du Maire, et sur sa proposition ;

Vu les articles L2122-22 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des Membres présents et représentés, les DECISIONS MUNICIPALES ci annexées.

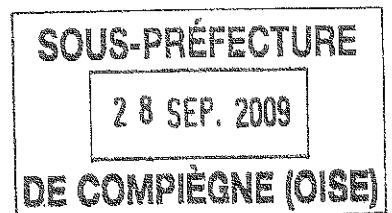
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI, MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



N°16/2009 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de COMPIEGNE contre le recours contentieux porté par Monsieur Mario TIBURCE devant le Tribunal d'Administration d'Amiens, tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 janvier 2009, notifié le 03 février 2009, par lequel l'autorité territoriale a refusé la titularisation du requérant pour insuffisance professionnelle à compter du 20 février 2009.

De confier ce dossier à Maître Bruno ODENT, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, aux fins de représenter la Ville de COMPIEGNE et de défendre ses intérêts.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011-article 6727.

N°17/2009 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de COMPIEGNE contre le recours contentieux porté par Madame Anne ANGIBAUD, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 janvier 2009, notifié le 11 février 2009, par lequel l'autorité territoriale a refusé la titularisation de la requérante pour insuffisance professionnelle à compter du 18 février 2009.

De confier le dossier à Maître Bruno ODENT, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, aux fins de représenter la Ville de Compiègne et de défendre ses intérêts.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011-article 6727.

N°18/2009 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de COMPIEGNE contre le recours contentieux porté par Monsieur Mario TIBURCE devant le Tribunal Administratif d'Amiens, tendant à la suspension de l'arrêté du 20 janvier 2009, notifié la 3 février 2009, par lequel l'autorité territoriale a refusé la titularisation du requérant pour insuffisance professionnelle à compter du 20 février 2009.

De confier le dossier à Maître ODENT, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, aux fins de représenter la Ville de COMPIEGNE et de défendre ses intérêts.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011-article 6727.

N°19/2009 : Est conclue entre la Ville de COMPIEGNE et Monsieur Frédéric NOEL, la location d'un logement communal situé à l'Ecole Augustin Thierry - 12, rue de la Bannière du Roi à COMPIEGNE.

N°20/2009 : la Ville de COMPIEGNE autorise Monsieur Yves BOULANGER, propriétaire du bateau « L'ANGELUS » à amarrer et stationner son bateau au quai du Port à charbon.

La présente convention est applicable du 14 août 2009 pour une durée de trois ans arrivant à échéance le 31 août 2012. A la date d'expiration, les effets de la convention cesseront de plein droit. Le cocontractant aura la faculté de présenter une nouvelle demande d'autorisation à la Ville de COMPIEGNE, six mois avant la date d'échéance.

A titre de dédommagement des différents services rendus par la Ville, le cocontractant versera annuellement à la Caisse de Madame le Trésorier Municipal de la Commune une redevance de 3 200 Euros et fera son affaire des branchements au réseau électrique, dans le respect des conditions imposées par EDF et par la Ville. La présente redevance évoluera chaque année après vote du Conseil Municipal de Décembre.

N°21/2009 : Décide d'intervenir en négociation des intérêts de la Ville de COMPIEGNE, suite à sa décision de maintenir une activité artistique au sein du Théâtre Impérial et de confier le dossier à Maître BRIERE, avocat au barreau de COMPIEGNE, afin de représenter la Ville de Compiègne dans la défense de ses intérêts.

Les frais d'honoraires inhérents à cette mission seront imputés au chapitre 011 article 6226.

